

ANNEE 1993

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

VIIème LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 1993

COMPTE RENDU IN- EXTENSO

SEANCE DU VENDREDI 5 NOVEMBRE 1993

SOMMAIRE

1 - Membre du Gouvernement présents.....	2
2 - Ouverture de la séance.....	3
3 - Question d'actualité posée par Monsieur le Député Iba Der THIAM à Monsieur le Ministre de la Communication.....	3
4 - Suspension de la séance.....	32
5 - Reprise de la séance.....	32
6 - Question d'actualité posée par Monsieur le Député Abdou Khaly SEYE, à Monsieur le Ministre de la Communication.....	33
7 - Suspension de la Séance.....	69
8 - Reprise de la séance.....	69
9 - Question d'actualité posée par Monsieur le Député Abdou Khaly SEYE,	

à Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature.....	70
10 - Question orale posée par Monsieur le Député Iba Der Thiam à Monsieur le Ministre des Forces Armées.....	103
11 - Fin de la séance.....	129

Secrétaires élus

MM. Ibrahima FALL
Abdou Khaly SEYE

Présidence de :
Mme Mata SY DIALLO
M. Moustapha KA (Vice Président)
M. Cheikh Abdoul Khadre CISSOKHO
(Président)

- 1 -

Membres du Gouvernement présents

MM. - Abdoulaye Elimane KANE, Ministre de la Communication ;
- Abdoulaye BATHILY, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature;
- Cheikh Amidou KANE, Ministre des Forces Armées ;
- Khalifa Babacar SALL, Ministre délégué chargé des Relations avec les Assemblées.

- 2 -

Ouverture de la séance

MADAME LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,
La séance est ouverte.

- 3 -

REVENDEICATION DES AGENTS DE LA RTS

Monsieur le Président

L'ordre du jour appelle l'examen de la question d'actualité posée par Monsieur le

Député Iba Der THIAM à Monsieur le Ministre de la Communication.

Notre collègue souhaiterait avoir des explications de la part du gouvernement sur les revendications des agents de la RTS et le mal-vivre de ces personnes à la lumière des diverses prises de position syndicales qu'ils ont rendu publiques depuis le 17 Juin précisément et des actions qui les ont marquées.

Nous allons d'abord donner la parole à Monsieur le Ministre pour répondre à la question.

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION

Je vous remercie Madame le Président.
Madame le Président,
Monsieur le Ministre,
Honorables députés,

Je suis très heureux de me trouver, pour la première fois devant cette Auguste Assemblée puisque n'étant membre du Gouvernement que depuis Juin 1993, je n'ai pas encore eu, contrairement à certains de mes collègues, pas tous évidemment, l'occasion de m'adresser à vous et c'est une occasion extrêmement importante puisque nous allons parler de communication et aujourd'hui tout le monde sait l'importance de ce secteur dans la vie de chaque société, dans l'approfondissement de la démocratie. Aussi, dans un premier temps, voudrais-je remercier le député Iba Der THIAM de nous donner l'occasion, avec cette question d'actualité, de parler un petit peu de ce secteur dont on ne connaît peut-être que les manifestations extérieures lorsqu'on écoute la radio et qu'on regarde les images de la télévision en s'y reconnaissant alors que de l'autre côté du rideau ce sont les hommes de chair et de sang qui travaillent, qui réfléchissent, qui imaginent, qui rencontrent beaucoup de difficultés dont vous connaissez certaines et dont d'autres sont vécues quotidiennement par la direction générale de la RTS et dans une autre mesure par le département de la Communication.

Lorsque cette question a été portée à ma connaissance, j'ai essayé de savoir très exactement à quoi elle se réfère et je me suis demandé si, par exemple, à propos de mal-vivre, il était possible de préciser un peu plus ce que le professeur Iba Der THIAM entendait par là, lorsqu'il prendra la parole, je souhaite effectivement avoir davantage de précisions et de manière très naturelle et objective j'apporterai les réponses qui sont à ma disposition lorsque je saurai exactement de quoi il s'agit.

Il m'a semblé également percevoir dans la formulation de la question une référence à des sanctions. Je ne sais si j'ai bien compris, mais là également je ne vois pas exactement de quoi il s'agit mais nous sommes dans un débat, je conçois ce passage à l'Assemblée nationale comme une occasion véritablement de débat fructueux, sincères et directs et lorsque la question sera précisée, je ferai de mon mieux pour vous apporter les éclairages vous permettant véritablement de conduire votre mission.

Toutefois, pour ne pas avoir une attitude aussi négative que celle que je viens d'expliquer en semblant renvoyer la question au Professeur Iba Der THIAM, j'ai essayé de savoir entre le mois de Juin date de ma nomination comme Ministre de la Communication et maintenant ce qu'il pouvait y avoir comme problème concernant les agents de la RTS et j'ai retenu un certain nombre de problèmes qui ont été discutés entre la direction de la RTS et le SYMPICS RTS. Questions qui ont été portées à ma connaissance en un moment donné pratiquement dans la deuxième semaine qui a suivi ma prise de fonction et qui concernaient une plate-forme revendicative, une résolution plus exactement qui est datée du 11 juin 1993 et qui portait sur un certain nombre de questions prévues par la convention collective des journalistes et techniciens de la Communication sociale et dont l'application évidemment peut poser problème.

Lorsque j'ai passé en revue ces différentes questions il me semblé qu'à la date d'aujourd'hui, elles ont toutes trouvé une solution. Je voudrais très brièvement les passer en revue et s'il s'agit bien de cela je peux dire que j'ai le plaisir de vous annoncer qu'il n'y a désormais plus de problème à ce niveau, sauf peut-être quelques solutions d'attente sur une question précise à laquelle je m'attarderai tout à l'heure.

Donc une résolution du SYMPIC du 11 Juin 93 portait sur les points suivants : l'application des accords sectoriels issus de la convention collective des journalistes et techniciens de la communication sociale du 3 Juin 91 - la gestion de l'IPM - des oeuvres sociales et de la Coopérative d'habitat - le reversement aux organismes sociétés destinataires des prélèvements sur les salaires. L'intéressement des agents sur la publicité - le paiement de l'indemnité spéciale de sujétion 91 ou treizième mois aux agents.

Lorsqu'au moment de la discussion, les dirigeants du SYMPICS ont estimé qu'il y avait une sorte de rupture ou de malentendu avec la direction générale de la RTS, ils sont venus nous voir et j'ai tenté un arbitrage qui n'est pas d'ailleurs celui prévu par la convention collective, puisque vous savez toutes ces questions que je viens de passer en revue relèvent d'un conflit collectif de caractère juridique et qui trouve sa solution dans la convention collective des journalistes et techniciens de la Communication ainsi que dans le code du travail. Ce qui signifie que c'était simplement une démarche de bonne volonté du Ministre de tutelle, mais qu'au sein même de la maison et en se référant aux textes qui ont été édictés à ce niveau à savoir la convention collective et le code du travail, il était possible de recourir à des procédures de conciliation et d'arbitrage avant même de venir voir le Ministre. N'empêche que les quelques efforts que j'ai eu à fournir ont servi, il me semble de déclic pour rapprocher les points de vue et permettre à la Direction générale de la RTS ainsi qu'à la Direction du Synpics RTS de se retrouver et de tomber d'accord sur les résolutions qui permettent de constater que sur les points que je viens de constater, il n'y a pratiquement plus aucun problème sauf sur un seul dont la solution se trouve dans le vote du budget, la loi des Finances 94, il s'agit très exactement de l'indemnité spéciale de sujétion. De quoi s'agit-il ? Dans la convention collective des journalistes et techniciens de la communication de 1991, il est prévu le paiement, c'est une disposition qui existe, dans la convention précédente d'ailleurs qui a été reconduite dans la nouvelle convention, il est prévu le paiement d'un 13ème mois certains l'appellent 13ème mois, d'autres l'appellent indemnité spéciale sujétion et la création de la nouvelle

société de la RTS? Nous met devant une situation qui est la suivante c'est que la nouvelle RTS, la nouvelle société nationale créée n'a hérité de l'ancienne ORTS que son actif, l'Etat s'est engagé à apurer progressivement le passif de la défunte ORTS, je crois que c'est même impropre de dire défunte puisqu'elle subsiste encore sous forme de personne morale et que tant que le liquidateur n'a pas totalement apuré ses arriérés vis à vis d'un certain nombre de créanciers, elle n'est pas encore tout à fait morte, le litige portait donc sur le paiement sur cette indemnité spéciale 91 qui relevait de l'ORTS, je peux dire aujourd'hui pour aller vite sur cette question mais je pourrai l'approfondir en cas de besoin que, au moment où j'ai été saisi de la question, j'ai touché le Ministre des finances et sous l'arbitrage du Premier Ministre, le Gouvernement a pris l'engagement de payer ce 13e mois 91 dans le cadre du budget 94 et cela a été consigné très exactement dans la résolution finale qui a sanctionné les dernières discussions entre la direction générale de la RTS et la direction du Synpics. Pour les autres questions, comme je vous l'ai dit, l'application de l'accord sectoriel déjà en fin Mars les deux parties s'étaient rencontrées, étaient tombées d'accord pour la gestion de l'IPM des oeuvres sociales. Les dispositions internes ont été prises, ce sont les oeuvres qui sont gérées par les travailleurs eux-mêmes sur la manière de relancer un domaine qui avait connu quelques blocages, il s'agissait également du reversement aux organismes de société en particulier la Banque de l'Habitat des prélèvements à la source sur les salaires des travailleurs à reverser dans les banques, dans un certain nombre de sociétés, j'ai le point très exact des chiffres qui ont été reversés progressivement par la direction générale de la RTS, ce sont des détails que je peux porter à votre connaissance si vous en avez besoin et je voudrais pour vous résumer dire simplement que, à ma connaissance, si c'est de cela qu'il s'agit, nous avons essentiellement deux dispositions très nouvelles qui constituent une avancée considérable pour ce secteur, c'est d'une part la convention collective des journalistes et techniciens de la communication qui me paraît être une bonne convention, je crois qu'il faut s'en féliciter c'est peut-être une des meilleures de notre pays mais dont l'application comme toute oeuvre humaine et dans toute entreprise qui rencontre des difficultés, peut avoir des accrocs, c'est donc à ce niveau qu'on a rencontré ces différents points qui ont été évoqués : le reste c'est effectivement des conséquences de la création de la société nouvelle intitulée RTS et dont la liquidation du passif relève de la nomination d'un liquidateur qui a déjà communiqué au Gouvernement un plan d'apurement progressif de son passif.

Voilà donc Mesdames et Messieurs les quelques explications que je voulais donner dans un premier temps, il se peut qu'elles soient insuffisantes mais je suis prêt à revenir au micro pour vous donner d'autres explications en cas de besoin. Je vous remercie Mme le Président.

Mme le Président

La discussion générale est ouverte, j'ai ici la liste des orateurs mais je donne la parole en priorité au député Iba Der THIAM, auteur de la question d'actualité conformément à l'article 84 du règlement intérieur.

Monsieur le Député Iba Der THIAM, vous avez la parole.

M. Iba Der THIAM

Je vous remercie beaucoup Mme la Présidente.

M. Le Ministre de la Communication.

M. Le Ministre chargé des relations avec les Assemblées,

La Radiodiffusion Télévision du Sénégal a été en effet le théâtre depuis le 17 Juin dernier de mouvements sociaux dont la nature, l'ampleur et les modalités donnent l'exacte mesure du malaise profond qui sévit au sein de cette structure. Le 4 août dernier, les journalistes et techniciens de la Radio Télévision membres du Synpics ont organisé un sit-in dans les locaux de la nouvelle maison de la radio et de la télévision pour protester :

premièrement contre les conditions de travail de plus en plus difficiles qui leur étaient faites,

deuxièmement réclamer une gestion meilleure transparente de l'IPM et des oeuvres sociales,

troisièmement, le paiement de la prime d'intéressement relative aux prestations publicitaires,

quatrièmement le reversement effectif des sommes prélevées sur les salaires au profit de l'IPRES, de la caisse de sécurité sociale et de la BHS, après avoir constaté avec amertume que la direction générale avait tendance à remettre en cause les avantages que les travailleurs avaient acquis de haute lutte, le personnel avait proclamé sa volonté ferme et résolue de faire échec à cette politique et de rentabiliser l'outil de travail par l'accroissement, de ses ressources propres, ce sit-in qui avait été annoncé par une campagne d'affichage dans toutes les artères de la ville de Dakar s'inscrivait dans un plan d'action syndicale dont le prélude avait été la suspension de la fabrication des produits de la LONASE;;; exécutoire depuis le 23 juillet et devant une graduation évolutive se terminer par une grève destinée à extérioriser le mécontentement de la plupart des agents, tous statuts confondus. En raison d'une part, de la fonction stratégique que la radio et la télévision jouent dans le développement, l'éducation, l'information et la formation de notre pays, d'autre part de l'arrivée à la tête de ce département du nouveau ministre, j'ai pensé qu'il était opportun que le Parlement engage avec l'exécutif un débat sérieux, un débat exhaustif sur les problèmes qui se posent, un débat qui soit surtout à la fois réaction et action. Au demeurant le malaise fait tâche d'huile, le "Soleil" vient d'être à son tour victime d'une secousse interne et son directeur général semble contester" à la fois dans ses méthodes, son style, son tempérament et ses relations de travail avec ses collaborateurs. Divers rédacteurs en chef ont rendu leur démission pour lui marquer leur défiance. Dire après cela que nos médiats traversent une crise grave qui appelle des solutions urgentes profondes et durables me paraît une vérité de la Palisse. Enfin comment ne pas noter le fait que les conditions de travail quelque peu sectaires et dogmatiques imposées aux agents de la RTS ont eu des prolongements jusqu'au sein de notre institution puisque le PDS a quitté l'hémicycle parlementaire depuis une semaine exactement, ce qui menace gravement le pluralisme et la démocratie au sein de notre Assemblée.

M. LE Ministre,

J'anime une chronique d'histoire à la radio tous les matins à la demande de vos

services, je fréquente donc assez souvent le milieu et en connais intimement la réalité interne mais je peux vous dire que les conditions dans lesquelles travaillent vos agents dépassent l'entendement. Je déplore que ce service est l'un des rares segments de l'Etat sénégalais qui dispose encore d'une équipe d'agents compétents efficaces, débrouillards, serviables et ouverts aimant profondément leur métier, dévoués à l'état jusqu'au sacrifice, capables pour peu qu'on les dote d'un minimum indispensable à leur travail, de la confiance nécessaire et de la liberté que requiert toutes activités de création, d'offrir des prestations admirables par leur qualité, leur valeur informative et leur niveau technique et scientifique. Ce personnel est dirigé par des chefs dont certains sont des modèles de probité morales, d'expertise technique, de rigueur professionnelle, de disponibilité permanente et de patience invincible auxquelles je voudrais ici, rendre un hommage mérité mais qui peuvent espérer tirer le meilleur parti possible d'un outil fût-il le plus performant, s'il manque du minimum nécessaire, de la liberté d'initiative de pensée et d'action de justice, et d'équité.

J'ai dit que vos agents manquent de tout. C'est un euphémisme, volontaire pour porter témoignage M. le Ministre, je ne compte pas le nombre de fois où je n'ai pas pu enregistrer des émissions qui étaient pourtant dûment programmées soit, parce qu'il manque un écran en bon état, ou bien simplement des piles, soit qu'il n'y a pas de voiture pour acheminer l'équipe, soit parce que les bandes font défaut. Il est arrivé dès fois où le directeur de la radio a payé de sa poche un taxi pour m'envoyer des techniciens, d'autre fois ce sont les techniciens eux-mêmes qui ont eu recours à leur propre voiture pour venir, certaines fois c'est moi-même qui a dû me résoudre à sortir ma voiture pour déposer les techniciens parce que personne n'était venu les prendre une fois le travail terminé. ET TOUT CELA M. Le Ministre, ces personnes admirables, discrètes, l'acceptent avec le sourire sans jamais se plaindre, sans jamais récriminer contre une bureaucratie paperasienne et tatillonne où les méthodes de travail me paraissent archaïques, à tout le moins en tout cas inefficace. Mais il y a plus grave, M. Le Ministre, les personnes de la RTS sont victimes d'un manque total de liberté d'initiatives, de pensées, d'actions dans la conduite de leur travail. Soumis à un dirigisme médiéval, un centralisme étouffant, à une censure féroce, à un terrorisme tentaculaire qui ne pardonnent aucun écart, aucune pétardille, ils évoluent ensemble dans un conteste frileux et soupçonneux qui n'accepte que la soumission à la volonté du Maître, réprime le génie créateur des agents, ligote les initiatives et les confine dans un cancan où la faveur, les privilèges indus et la côte d'amour l'emportent sur le mérite, la compétence et l'efficacité technique. Dans cette grande maison du triangle sud, où la liberté de la presse, la liberté et la dignité des journalistes auraient dû s'épanouir avec éclat, j'ai peur que le gouvernement par sa politique intolérante ne soit en train d'édifier les barbelés et le mirador d'un goulag où la charte de plomb de la censure, de l'intimidation, doublée d'une atmosphère de discrimination régente, torture les volontés et impose sa culture de partie unique.

Monsieur le Ministre, nos journalistes ont besoin de liberté d'agir. Je n'ai pas dit de licence, je parle de liberté de juger, de critiquer, de s'indigner, d'apprécier, d'approuver et de condamner sans en courir la vindicte dangereuse de leurs supérieurs et la rancune de leur gouvernement. Si les conférences de presse des partis d'opposition sont ignorées, si les images du sit-in des journalistes grévistes sont interdites, alors que la moindre

manifestation de tourisme du régime est annoncée avec des roulement de tambours, de sons, de trompettes, c'est que notre démocratie est un leurre qui n' a plus besoin d'une marque trompeuse des fausses apparences.

Enfin Monsieur le Ministre, les journalistes de la RTS ont un besoin de justice. Je ne prendrais qu'un exemple. Il y a quelques années, une prime d'habillement qui était allouée à l'origine aux présentateurs avait été étendue aux cameramen, aux preneurs de son et aux techniciens que leur métier conduisait à fréquenter les coins dorés des salons officiels. A la télévision, cette prime était de 20.000 francs pour les femmes, 15 000 francs pour les hommes et 10.000 francs pour les hommes, pour des raisons que rien ne justifie. La direction décida que cette prime ne concernerait que les agents engagés avant 1987. Tous ceux qui furent recrutés après cette date furent obligés de se débrouiller pour être présentables mais ce qui est étrange, c'est qu'au moment même où des agents n'exerçant plus le rôle pour lequel cette fonction avait été décidée puissent en bénéficier, d'autres agents bien que recrutés après 1987, en Bénéficie . Lorsque le SYNPICS souleva ce problème, la direction de l'ORTS menace de supprimer purement et simplement la dite prime, conséquence, ceux qui l'avaient obtenu prirent peur et n'osèrent plus l'évoquer.

Je vais conclure, la liberté, Monsieur le Ministre a un coût, la démocratie aussi en a un. Je crois aussi que l'information en a un. Sur cette réalité, feindre de l'ignorer n'est ni réaliste à mon avis, ni sérieux. Il faut que le gouvernement donne à la communication, les moyens dont elle a besoin pour jouer pleinement son rôle.

Deuxièmement, un journaliste ne peut s'épanouir et il peut s'élever au niveau le plus élevé de l'exemplarité dans la création à condition d'être libre, d'agir sans contrainte dans la justice et l'émulation à la seule condition qu'on veille à ce que il n'y ait pas de dérapage susceptible de lui permettre de faire tout ce qu'il veut et de dire tout ce qu'il veut.

Enfin, vous avez la mission de prévoir le pluralisme. J'ose espérer que le philosophe que vous êtes sera en mesure d'en apprécier la portée et le sens pour notre démocratie et notre image de marque en Afrique et dans le monde. Et comme vous êtes là en tant que porte parole du gouvernement, j'aimerais aussi que vous puissiez nous dire quelles sont les raisons pour lesquelles Serigne Moustapha SY a été arrêté, peut on avoir des informations sur cette question ?.

Je vous remercie.

MADAME LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est au député Ibrahima Oumar SARR.

MONSIEUR IBRAHIMA OUMAR SARR

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,
Messieurs les Ministres,
Chers collègues,

Intervenant dans ce débat en tant que parlementaire et syndicaliste, je vais tout d'abord dire au Ministre de la Communication ici présent, comme c'est la première fois qu'il s'adresse à notre parlement, de lui envoyer mes encouragements.

Ceci étant dit, je parlerai plutôt des revendications des travailleurs de la RTS. Monsieur le Ministre, dans sa réponse tout à l'heure, vient d'indiquer effectivement qu'à la suite des assemblées générales tenues par les différents syndicats représentés au niveau de la RTS, un mémorandum ou une plate forme revendicative avait été dressée, cela a fait l'objet de discussions.

Il faut dire que tous n'est pas parfait et il est question au niveau de la RTS d'application de certains accords et l'application de certains acquis de travailleurs au moment où la RTS était encore O.R.T.S. Il s'agit aussi de mettre les agents dans de meilleures conditions de travail. L'ORTS a changé de statut, est devenue la R.T.S., donc ayant d'autres exigences parce qu'elle se veut une société performante, compétitive, il faut que les agents puissent mener à bien leur tâche, qu'ils soient bien outillés, bien encadrés, qu'on les mette dans des conditions de pouvoir répondre aux exigences de la nouvelle société.

A ce niveau, même si aujourd'hui l'ensemble des revendications des travailleurs était réglé, il est utopique de croire que tout est fini parce que les revendications naissent avec la tâche quotidienne, la pratique quotidienne de l'agent. Il s'agit effectivement pour vous, Monsieur le Ministre, d'être plus à l'écoute de cette société, d'être auprès des différentes directions que ce soit la direction de la Radio ou la direction de la télévision, en gros auprès de la direction de la RTS pour être à l'écoute de ces revendications de travailleurs pour vous permettre d'arbitrer en tant que Ministre de tutelle pour qu'à chaque fois que les travailleurs se lèvent et posent des problèmes que ces problèmes trouvent une solution pour permettre à la société de survivre et de continuer à être performante.

A ce niveau, je voudrais aussi revenir sur ce problème de l'IPM, l'IPM effectivement c'est pour les travailleurs, la loi est claire, les statuts sont clairs. Les travailleurs sont majoritaires dans la gestion de l'IPM mais il y a une responsabilité de la société, sa responsabilité est que c'est la société qui est trésorière c'est elle qui doit détenir les fonds, à ce niveau, il faut que des efforts soient faits pour qu'il n'y ait pas d'ingérence dans le fonctionnement de l'IPM mais aussi pour qu'elle apporte sa contribution pour que l'IPM soit au service des travailleurs.

Ensuite sur les cotisations dans les institutions sociales, soit à l'IPRES soit à la Caisse de Sécurité Sociale, à l'IPRES surtout, partout, les travailleurs sont inquiets parce qu'il arrive très souvent que des travailleurs partent à la retraite, qu'ils viennent à l'IPRES, qu'ils

n'arrivent pas à se payer leur pension par suite de retard de cotisations. C'est pourquoi les travailleurs de la RTS, à l'instar d'autres travailleurs sont inquiets et se battent pour que les cotisations soient régulièrement versées dans les institutions de sécurité sociale et de l'IPRES pour leur permettre de jouir de leurs pensions de retraite, le moment venu.

Donc, en conclusion, Monsieur le Ministre, il s'agit pour vous, vous avez déjà entamé un travail d'être plus près de vos services, des services qui relèvent de votre département, mais la priorité est d'être plus près des travailleurs, d'être à leur écoute parce que la société ne peut pas se développer sans eux ni contre eux.

Je vous remercie.

MADAME LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

Je donne la parole à notre collègue Madior DIOUF

MONSIEUR MADIOR DIOUF

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président

Messieurs les Ministres,

Chers collègues,

Monsieur le Ministre de la Communication, j'ai tout juste deux questions à vous poser, la première concerne une revendication possible, je ne sais pas si elle était posée c'est la revendication pour la liberté créatrice. Dans les activités du journaliste, il n'y a pas seulement que la transmission obligée de ce qui est officiellement décidé, certes il s'agit de méditer d'Etat mais il devrait y avoir possibilité pour le journaliste d'une initiative créatrice en direction de la production de documents pour illustrer par un exemple. Lors d'une conférence de presse j'ai été amené à être interrogé sur l'enseignement religieux et pour souligner son importance, j'ai suggéré aux journalistes d'essayer de produire un document d'investigation montrant de quelle façon vivent les détournés de deniers publics. ?

La deuxième question est liée à celle-là. Etant enseignant et chercheur, vous avez la possibilité et vous avez commencé certainement de le faire d'impulser aux médias d'Etat une action d'éducation importante, comment pourriez-vous susciter la production orientée (scientifiquement je veux dire) des documents d'intérêts sociaux, d'intérêts sociologiques, d'intérêts pour la démocratie aussi qui seraient définis en commun avec les journalistes et des rencontres comme lorsque vous rencontrez les étudiants de DEA, de recherche de manière générale pour dégager ensemble des orientations, de tonnes de recherches qui sont de nature à éclairer l'opinion nationale, une opinion nationale éclairée sur les problèmes nationaux c'est quelque chose de précieux et il est du devoir des médias de toute nature, des médias d'Etat particulièrement de contribuer à la qualité de cette opinion informée. Voilà pourquoi, je pense qu'il y a par conséquent possibilité de mener une action dans cette direction là. Je pense que vous en avez les moyens et que si cela était fait peut-être pourrions-nous tous en profiter.

Pour terminer je voudrais, vous exprimer mes encouragements dans votre tâche et vous souhaiter encore plus de succès que dans l'enseignement et la recherche et la création littéraire et penser que les médias d'Etat auront connu une impulsion nouvelle avec vous.

Je vous remercie.

Madame le Président

Le dernier intervenant est le député Famara SARR.

MONSIEUR FAMARA SARR

Merci Madame le Président,
Madame le Président,
Monsieur le Ministre,
Cher Collègue,

Je voudrais avant de faire les quelques observations qui m'ont conduit à intervenir féliciter le Ministre pour les fonctions dont il a actuellement la charge et l'encourager en lui souhaitant le maximum de succès dans la conduite de ces tâches là.

Ceci étant, je pense que Monsieur le Ministre, il est bon de se rappeler que les agents de la RTS relèvent d'un service public extrêmement délicat, mais c'est des agents qui ont la particularité tous les jours d'être dans des conditions où pratiquement ils sont jugés par tout le monde, parce qu'ils sont visibles pour tout le monde, ceux qui ne les voient pas, les entendent ou les lisent de sorte que, il est bon qu'on soit conscient de cela pour pouvoir prendre beaucoup plus au sérieux les problèmes qui se posent dans cette profession. J'ajoute donc que, il me semble important de voir quelles sont les mesures qui sont prises pour assurer la sécurité des journalistes, cette sécurité des journalistes se pose à plusieurs niveaux, nous avons vu ici et là et je ne mets pas cela sur le compte d'organisation particulière, je veux dire c'est dans tous les secteurs de la vie, un journaliste intervient quelque part peut-être que, il a émis des points de vue qui ne sont pas nécessairement ceux du milieu où il va mener l'investigation, il peut être soumis évidemment à un certain nombre d'agressions qu'elles soient verbales ou physiques. Alors il y a là un certain nombre de choses sur lesquelles il faut réfléchir, comment assurer cette sécurité des journalistes et bien entendu, il ne s'agit pas de mettre des gardes du corps autour du journaliste, mais enfin, je crois qu'il y a quand même des possibilités de prévoir n'es-ce-pas les cas où les journalistes sont exposés à des dangers dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

Il y a le problème de l'accès à l'information, vous êtes chercheur avant d'être Ministre, je crois et vous avez dû être confronté évidemment à ce problème extrêmement difficile, aussi bien pour le journaliste que pour le chercheur, pour le simple citoyen qui veut s'informer. Vous allez dans n'importe quelle structure vous voulez vous informer si à la limite on ne vous demande pas de montrer patte blanche avant d'avoir droit à l'information et il est arrivé dans notre pays que lors d'événements particuliers que des

journalistes soient malmenés parce qu'ils voulaient accéder dans une salle, parce qu'ils voulaient s'adresser à une personnalité, je crois qu'il y a là évidemment des pistes à explorer. Il y a M. le Ministre les conditions de travail des journalistes, d'autres en ont parlé avant moi mais j'ai été très désagréablement surpris de constater qu'à la nouvelle Maison de la Radio parfois lorsque quelqu'un doit enregistrer il faut entrer de salle en salle pour trouver une chaise pour s'asseoir, alors maintenant le reste du matériel on n'en parle pas? Je dis dans ces conditions là ce qui est fait relève de la prouesse, il y a tout de même un minimum qu'on doit pouvoir garantir à ces agents dans le cadre de leur travail. Il y a la question de l'indépendance du journaliste dans le traitement strictement professionnel, je pense qu'il faut que nous donnions aux journalistes sénégalais la possibilité de se prononcer sur ces questions quand un problème est posé que ce soit par ceux qui détiennent le pouvoir ou ceux qui ne le détiennent pas, que ce soit posé par une autorité spirituelle, que ce soit posé dans un cadre strictement social ou autre, il faut simplement qu'on permette aux journalistes de faire leur investigation de se prononcer en toute indépendance et encore une fois je dis souvent cette question on l'évade parce qu'on dit toujours les journalistes, ils ont toute liberté pour faire leur travail mais ce qui vient de se passer au niveau du Soleil le montre bien, il y a des engagements qui sont pris, le directeur a son point de vue sur ça, les rédacteurs ont leur point de vue on en arrive évidemment à un conflit simplement parce qu'on estime que les journalistes n'ont pas la possibilité ou tout au moins la latitude officielle consiste à considérer que les journalistes lorsqu'il y a opposition sur la conception ou sur leur point de vue doivent se taire ou se démettre, alors là ça constitue un véritable danger pour la démocratie et je voudrais M. Le Ministre attirer votre attention sur le fait pour finir que s'il est vrai que le problème de la créativité se pose et il est essentiel que le journaliste crée, il relève de la compétence du service public de définir les orientations n'est-ce pas de la politique de communication de manière à ce qu'on ouvre des voies qui permettent à cette communication d'être au service de l'éducation des populations au delà de toutes considérations idéologiques ou autres. Je vous remercie.

Mme la Présidente

Merci.

Monsieur le Ministre vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION

Je vous remercie Mme le Président.

Je voudrais remercier très sincèrement les honorables députés qui ont pris la parole et qui ont posé des questions nous permettant effectivement dans ce que je considère comme un dialogue dynamique et fructueux de comprendre un peu plus ce qui se passe dans ce secteur de la communication en particulier au niveau de la RTS. Je crois que nous pouvons tomber d'accord sur le fait que c'est un secteur extrêmement sensible et personnellement j'ai un principe lorsque je juge, c'est celui d'essayer toujours de me mettre à la place de l'autre, de dire si je ne suis pas ministre du budget est-ce que si je l'étais je pourrai faire mieux ou autrement. C'est un domaine où par excellence nous avons vraiment la rencontre d'idées extrêmement diverses et contradictoires. Nous faisons une

expérience, je crois qui a une bonne longueur d'avance dans ce domaine, sur d'autres pays quoi qu'on puisse dire, une expérience approfondie qui a de très bons résultats et je crois qu'il ne faudrait pas les minimiser encore que je reconnaisse la nécessité de toujours faire mieux, d'identifier de manière très objective les difficultés, les lacunes et de travailler à y apporter des changements avant de reprendre chacune des questions posées par les honorables député, je voudrais énoncer quelques principes généraux qui guident ces réponses que je vais tenter de livrer.

La première, c'est que je voudrais vous assurer pour ma part, que dans cette charge qui m'a été confiée par le Président de la République et le Premier Ministre, je ferais de mon mieux pour assumer mes responsabilités pleinement. Mon père m'a élevé dans le principe suivant, il m'a dit, il ne faut jamais demander l'indulgence des gens, il faut assumer ses responsabilités. Quand tu as tort tu le reconnais. Quand tu as échoué, tu reconnais ton échec. Mais n'accepte pas qu'on fout le pied à ton succès, c'est cela que je voudrais assumer pleinement.

Deuxièmement, je voudrais annoncer de la manière la plus solennelle que les journalistes et les agents de la RTS, comme des autres secteurs de la communication ne sont pas pour moi des adversaires, encore moins des ennemis. Lorsque j'ai pris fonction, et pourtant le Ministre de la communication n'a aucune prise sur la presse privée, mais j'ai pris l'initiative d'inviter chacun des directeurs des organes privés, pour leur dire que j'étais le ministre de tutelle de tous ceux qui s'occupent d'information, la presse audio visuelle, comme la presse écrite, que j'étais venu sans à priori, que je voulais appliquer et approfondir toutes les dispositions de notre Constitution, de toutes nos lois qui reconnaissent la liberté d'expression, la liberté d'opinion mais que j'étais aussi responsable d'un département et que là aussi j'assumerais pleinement mes responsabilités vis-à-vis de tout le monde. C'est très important pour moi de dire que les agents de la RTS ne sauraient être des adversaires du gouvernement ou du ministère de la communication, mais il faut qu'à chaque question, à chaque circonstance, nous identifions les problèmes précis qui se posent et que nous évitions de tomber dans les extrêmes. C'est ce que j'ai dit à la direction du SYNPICS qui est venue me voir à plusieurs reprises et avec qui j'ai noué un certain dialogue sur des questions précises. Lorsque je pouvais aller dans leur sens je le leur ai dit, lorsque j'étais en désaccord avec eux, je leur ai également dit et je crois que c'est une bonne méthode de travail, une méthode saine. C'est précisément cela que je voudrais poursuivre avec tous les agents, qu'ils soient journalistes ou autres techniciens de la communication sociale, dans le public comme dans le privé.

Je voudrais également rappeler, parce que je sais que vous êtes au courant, que la RTS est une société nationale qui comparée à l'ORTS bénéficie d'un statut nouveau, c'est une société nationale évidemment c'est un établissement qui relève de l'Etat mais on lui a assigné un certain nombre de missions et d'objectifs qui devraient être comparables du point de vue de sa gestion avec celles des sociétés privées. C'est pour cela qu'en même temps, on l'oblige à des résultats, on lui demande de faire des efforts pour créer des ressources propres et pour gérer de manière autonome sur le plan administratif et sur le plan financier et économique précisément cette société différemment de ce qui avait été constaté au niveau de l'ORTS. Ce statut nouveau a été recherché et retenu parce que

justement nous pensons que c'est le meilleur moyen de faire progresser cette société et lui faire accomplir son service, sa mission de service public et je voudrais également m'arrêter sur cette notion de service public. Vous savez qu'elle est extrêmement difficile à cerner mais surtout ces applications et ces manifestations nous posent problème à tous. C'est une mission de service public parce qu'elle a un devoir d'information, d'éducation, de diffusion de la culture, de promouvoir l'unité nationale, de consolider l'unité nationale tout en tenant compte des diversités culturelles, du pluralisme dont beaucoup d'entre vous ont parlé et lorsque vous voulez mettre tout cela en oeuvre et de manière cohérente, il faut bien reconnaître que ce n'est pas chose aisée. Ne serait-ce que du point de vue des sollicitations, nous avons par exemple de nombreuses demandes de prestations ce sont les cérémonies religieuses, ce sont les manifestations d'ordre culturel, ce sont les manifestations qui relèvent de tous les aspects de la vie sociale. Je ne sais pas comment cela se passe, je ne sais pas si vous êtes au courant lorsque la radio et la télévision vont couvrir des chants religieux, une manifestation culturelle, la remise d'un don, les bénéficiaires ne déboursent pas un sou. C'est la R.T.S. qui prend tout cela en charge.

Par exemple, Monsieur le Pr; Iba Der THIAM? J'ai suivi pendant très longtemps cette émission que vous animez à la radio, je pense que c'est tout à fait mérité, vous êtes un grand historien et depuis quelques temps je n'ai malheureusement pas les moyens d'écouter, mais c'est extrêmement instructif, mais je considère que vous êtes un des privilégiés, de ce pays parce qu'il ya beaucoup de gens qui aimeraient avoir une émission comme la vôtre et par dessus le marché, vous avez posé un problème, je crois que vous êtes un des rares producteurs extérieurs à être enregistrés chez vous-même. Cela demande des dépenses. Et ces dépenses, il faudrait puiser dans le budget de la RTS. Dans d'autres pays ce sont des prestations qui sont payées. Ce service public que le gouvernement a voulu ainsi et je crois que c'est une bonne chose, mais cela appelle une réflexion extrêmement profonde pour que nous voyons véritablement quelle est la responsabilité des uns et des autres. Nous sommes une société extrêmement profonde pour que nous voyons véritablement quelle est la responsabilité des uns et des autres. Nous sommes une société au niveau de laquelle nous vivons d'ailleurs une contradiction dont je me demande quand est-ce qu'on va pouvoir la résoudre. A la fois en cette circonstance et dans certains domaines, on dit à l'Etat qu'il est trop présent, qu'il devrait se désengager, laisser aux privés, aux individus, le soin de prendre des initiatives et d'autres fois, en fonction peut-être des circonstances et des opinions des uns et des autres on réclament de cet Etat, une plus grande présence, de plus grandes prestations et pratiquement la gratuité de ces prestations. Ce qui veut dire que cette notion d'Etat providence dont nous essayons de nous débarrasser, elle est profondément enracinée dans notre imaginaire et dans notre esprit, aux uns et aux autres si bien que quelquefois, lorsque cela nous arrange, nous voulons avoir cet Etat providence.

Et lorsque cela ne nous arrange pas, nous estimons qu'il devrait se désengager. Cela m'emmène à répondre, en anticipant un petit peu à une question qui a été posée, je crois par Madior DIOUF ou Famara qui demande, plutôt c'est Ibrahima SARR qui demande une plus grande présence du Ministre auprès des agents, auprès des travailleurs. C'est une question qui lorsque vous l'analysez de manière approfondie, vous vous rendez compte qu'elle nous met devant des difficultés extraordinaires parce que pour que le Ministre

puisse le faire, il faut d'abord que la loi qui a créé la RTS lui donne la responsabilité de la gestion de certains aspects de la vie de la R.T.S.

La responsabilité du Ministre, c'est une orientation générale ce sont les aspects institutionnels. Par exemple, Ministre de la communication qui vous parle ne va jamais visionner un film, un reportage avant qu'on le diffuse à la radio et à la télévision. Et pourtant, si j'écoutais certaines personnes, je vous dirais par exemple qu'à l'occasion de la diffusion de ce fameux feuilleton les quatre vieillards, j'ai reçu au moins une centaine de lettres, des personnes qui me disaient vous devriez visionner le film avant qu'on le passe.

Alors si on adopte un principe, il faudra le généraliser, il faudrait que je visionne aussi toutes les conférences de presse de tous les syndicats, de tous les partis politiques et je sais que ce n'est pas ce que vous souhaitez. Je fais confiance aux responsables de la RTS, je pense que chacun, au niveau où il se trouve, doit assumer ses responsabilités et lorsque certaines d'entre elles viennent à mon niveau, j'essaie d'identifier celles qui relèvent de moi et de voir quel traitement leur apporter.

Il y a ensuite la question des moyens, je voudrais y apporter une réponse générale. Le statut de la RTS n'est pas encore définitivement adopté, je pense que dans quelques jours, nous pourrons l'avoir. Ce statut va lui permettre de constituer son capital de faire appel à l'extérieur pour la constitution de ce capital, de promouvoir un plan de financement qui permettra d'acquérir des ressources nouvelles et de faire face à ces différentes missions.

Mais dans la situation d'aujourd'hui, ce sont des recettes qui sont de niveau assez faibles. Parce que si l'on exclue par exemple les recettes à partir des produits de la LONASE, d'une redevance que l'Etat a décidé de verser par la SENELEC et qui parvient cahin cahan selon les mois, je crois que depuis quelques temps il y a quand même quelques améliorations, ce sont, les recettes des communiqués et lorsque vous examinez la structure du budget de la RTS et que vous vous rendez compte par exemple que les salaires de tous les agents, 70 % c'est un problème que l'on retrouve dans tous les secteurs d'ailleurs de la vie nationale, il ne reste pas grand chose pour faire des investissements. Cependant, il y a des problèmes, lorsque j'ai visité la RTS, j'ai appelé l'attention de la direction et du directeur général sur la nécessité effectivement d'étudier des solutions rapides pour les conditions de travail immédiates, des journalistes et des agents, il a enregistré, je crois mes observations et mes remarques dans ce domaine et je m'informe régulièrement des progrès qui sont faits dans ce domaine. Il y a donc du point de vue de ces principes généraux un cadre qui permet de voir que nous avons un service public qui a des difficultés au plan des finances, au plan des recettes. Il faut bien le dire les journalistes sont des intellectuels qui ont des idées, qui, dans tous les secteurs de la vie sont extrêmement exigeants du point de vue de la liberté de leur opinion mais aussi c'est un milieu où nous devons exercer, accepter la tolérance et ne pas laisser imposer un point de vue par qui que ce soit, ni par la direction générale de manière unilatérale mais non plus de la part de groupes. Quel qu'il soit, qu'ils s'agissent de journalistes ou d'agents, l'important étant de toujours viser l'intérêt général et je peux vous dire que

personnellement toutes les questions qui sont portées à ma connaissance celles que je vise d'abord c'est celles qui concernent l'intérêt général.

Je voudrais revenir aux questions particulières qui ont été posées, remercier le professeur Iba Der THIAM qui est mon aîné, que je connais depuis fort longtemps, dont j'apprécie beaucoup les qualités humaines et lorsque je le dis il sait de quoi je parle ce n'est pas seulement parce que nous sommes tous les deux des enseignants c'est parce que nous nous connaissons aussi très bien mais je dois avouer qu'en l'écoutant tout à l'heure dresser un tableau aussi sombre de la RTS il m'a semblé qu'il parlait d'un autre pays et non pas du Sénégal. Très franchement, je n'ai pas l'impression que les agents de la RTS vivent un malaise aussi profond que celui que vous avez décrit Monsieur le Député. Il y a des problèmes, c'est exact, qui sont liés aux conditions que je viens d'énumérer mais nous avons des dispositions dans notre Constitution, dans la loi qui a créé la RTS, dans la convention collective qui constitue des garanties de liberté et d'indépendance du journaliste et je voudrais vous en citer un exemple. Dans ma première réponse j'avais omis de signaler le différend qui oppose la direction de la RTS au SYNPICS RTS en ce qui concerne les produits de la LONASE, l'intéressement aux produits de la LONASE.

Lorsque la question a été portée à ma connaissance, sachant que c'est un différend d'ordre juridique et n'étant pas juriste moi-même j'ai essayé des consultations qui m'ont amené à découvrir que sur ce point les journalistes avaient raison sur la direction de la RTS et je l'ai dit au directeur de la RTS, ce différend reposait sur l'interprétation de l'article 8 de la convention collective des journalistes et techniciens de la Communication, c'est ce qu'on appelle la clause de conscience qui en un mot signifie qu'une direction d'entreprise de presse ne peut pas obliger un journaliste à faire autre chose que de l'information et surtout d'apposer sa signature ou bien de faire une publicité déguisée, lorsque cela n'a pas fait l'objet d'un accord entre la direction et lui auquel cas, il devrait être intéressé c'est-à-dire recevoir une rétribution. Il y a une divergence d'interprétation, la Direction générale de l'ORTS a pensé que très sincèrement, les produits de la LONASE du fait que le cameraman allait couvrir un événement qui est élaboré par la LONASE elle-même et dont les images sont reproduites, il ne s'agit pas véritablement d'une production de publicité, les journalistes pensaient le contraire, l'avis qui m'a été donné par les journalistes sur cette question et c'est ce qu'il a fait lorsqu'ils se sont retrouvés.

Si j'ai cité cet exemple, c'est pour dire que les journalistes, ce sont des agents qui peuvent parfaitement se référer à des textes très précis qui peuvent ne pas les mener d'ailleurs à certaines manifestations, vous avez évoqué le sit-in du 4 Août, j'avais pourtant dit et indiqué aux représentants du SYNPICS qu'ils pouvaient parfaitement se référer au code du travail, se référer à la convention collective qui prévoit des dispositions d'arbitrage de conciliation, de rapprochement il y a même un article de cette convention, c'est l'article 52 qui dit qu'en cas de désaccord, ils peuvent constituer une commission paritaire d'arbitrage et d'interprétation. Par conséquent tant qu'on a pas épuisé toutes les procédures prévues par les textes, il n'est pas indiqué de faire des manifestations comme celles qui ont été faites ce jour là. Et j'ai vu par la suite qu'on a reproché à la Direction de la RTS de n'avoir pas couvert cela, ou de n'avoir pas sorti à la Radio et à la Télévision ce qui à mon sens n'était pas une exigence à réclamer par les journalistes, parce que ce n'était pas

légale. C'est dire par conséquent que si nous nous référons à un certain nombre de textes dans notre pays nous avons des garanties de liberté, nous avons des garanties d'indépendance. J'ai l'impression que c'est un débat qui, s'il était mené de manière sereine et collective montrerait qu'il n'est pas facile de démontrer qu'on est indépendant quelque part. On se réclame toujours d'une opinion d'une idéologie d'un groupe dont on veut défendre les intérêts et la seule chose à préserver à mon sens dans notre pays c'est la tolérance, c'est effectivement l'application du pluralisme et personnellement je puis vous dire que je ferais de mon mieux pour veiller à cela.

Monsieur le Professeur, cher Député, il y a beaucoup de questions que vous avez posées et il y en a une sur laquelle je voudrais marquer mon accord avec vous, c'est le fait qu'au niveau de la RTS nous avons des personnels de grande qualité, ce sont des journalistes qui ont reçu une bonne formation, mais ce sont aussi des techniciens, ce sont des ingénieurs, je considère le Directeur Général de la RTS M. Guila THIAM comme un de nos meilleurs cadres dans ce domaine, non seulement celui de sa spécialité, mais aussi en tant qu'administratif je ne le connaissais pas du tout avant de venir au Ministère de la Communication, je ne l'avais jamais rencontré mais je loue ses qualités de pondération, de tolérance et de douceur, de dialogue avec tous ceux qui travaillent sous sa responsabilité. Il y a aussi des journalistes et des agents de talent, et je l'ai dit récemment au cours des journées d'études consacrées au programme et à la production de la radio et de la Télévision qu'il ne s'agit pas de se regarder le nombril et de dire qu'on est un bon journaliste, qu'on a une bonne formation, il faut le prouver sur le terrain, bien sûr on invoquera les moyens, il faut effectivement rechercher ces moyens pour une part qui concerne le Ministère de la Communication en tant que département de tutelle et non pas Direction de la RTS, il y a en cours une préparation d'un conseil interministériel où nous poserons des problèmes qui concernent l'ensemble du pays. C'est la couverture nationale en radio et en télévision, pour que nous cherchions les moyens complémentaires qui nous permettront de faire en sorte que désormais et de manière irréversible dans notre pays en quelque point qu'on se trouve, on puisse entendre notre radio et voir la télévision, nous allons y travailler, nous allons rechercher les moyens mais pour le moment je suis d'accord sur cela avec vous M. le Professeur et je rejoins également le Député Madior DIOUF, nous devons recourir à notre imagination, à l'effort. J'ai dit à certains journalistes, à certains responsables qu'il me semblait en regardant certaines émissions à la radio et à la télévision qu'indépendamment du problème des moyens, il n'y avait pas assez de travail, le travail c'est vraiment sourciller autour de ce dont on a la responsabilité y réfléchir des jours et des jours avant de faire des investigations, se documenter, contrôler et demander des conseils pour que le produit soit bon à défaut d'être excellent, mais j'ai l'impression que certaines choses que nous voyons à la télévision, à la radio ne relèvent pas simplement du manque de moyens, il relève du manque de travail et d'ardeur constant et je l'ai dit aux journalistes lorsque nous avons fait ces journées d'études et il savent lorsque j'ai dit cela c'est ni pour les dénigrer, ni pour le plaisir de la critique c'est parce que nous devons y réfléchir et je crois que les résolutions qui ont été retenues ce jour là si elles sont appliquées, approfondies, nous pourrions arriver à des résultats tout en cherchant des moyens complémentaires. Je voudrais donc à ce niveau réaffirmer ma disponibilité dire que je suis prêt sans chercher à me substituer à qui que ce soit, je ne me substituerai pas au Directeur Général de la RTS, aux responsables de la Radio et de la Télévision, Ils ont leur rôle et leur

responsabilité, qu'ils les assument pleinement je suis prêt à responsabiliser chacun mais vous savez ce que signifie la responsabilité, la responsabilité c'est l'autonomie de penser et d'action dans le cadre des textes mais c'est aussi le devoir de l'obligation des résultats et de répondre de ses pensées dans la mesure justement où on a assuré pleinement sa responsabilité. Si nous sommes d'accord sur cela je suis prêt à donner la responsabilité et l'indépendance aux journalistes et aux techniciens qui sont là, mais s'ils ne veulent considérer que l'esprit de cette question je ne suis pas d'accord parce que la responsabilité c'est une motion complète, il faut la passer en revue entièrement. Personnellement je ne suis pas prêt à faire ce compromis. Le député Ibrahima SARR a trouvé un problème très important qui concerne les revendications des travailleurs, c'est lui qui m'a demandé effectivement d'être à l'écoute des travailleurs, je suis d'accord il y a un niveau et je suis à leur écoute, j'ai eu le plaisir d'ailleurs étant enseignant, de retrouver dans les structures de la RTS, beaucoup de mes anciens élèves au Lycée Blaise DIAGNE, et beaucoup de mes anciens étudiants à l'Université de Dakar avec qui j'ai d'excellentes relations, ne serait ce que pour cette raison et cette autre que j'ai énoncée tout à l'heure à savoir qu'aucun d'entre eux ne saurait être à mes yeux perçu comme un adversaire encore moins, comme un ennemi, je suis à leur écoute, et nous travaillons sur la base de principe que nous tenions compte également des possibilités et des limites de notre pays et surtout des obligations des missions publiques qui sont assignées à la RTS alors que des ressources qu'elles devraient élaborer elles-mêmes, qu'elles devraient recueillir elles-mêmes, n'arrivent pas au niveau que nous souhaitons. Je voudrais ajouter en ce qui concerne l'IPM, que lorsque la délégation du SYNPICS RTS est venue me voir, je lui avais suggéré sur cette question précise puisque, elle posait un problème d'intervention du Directeur Général qui est effectivement trésorier mais qui ne peut pas assumer les autres responsabilités qu'il y avait une sorte de contestation sur la gestion, je leur ai proposé de constituer un audit une fois que l'audit aura déposé ses conclusions qu'on saura exactement quelle est la santé financière de cette IPM, il sera possible en ce moment de redonner à la direction le rôle qui lui revient celui du trésorier et de restituer à chaque membre de cette composante le rôle qui revient également.

Je pense que les accords qui sont intervenus par la suite permettent de progresser. J'ai reçu tout à l'heure une note à propos de cette IPM qui montre qu'il y a des actions qui sont engagées et que si nous poursuivons patiemment et de manière raisonnable, nous pouvons aboutir à des résultats concrets.

Le député Madior DIOUF a parlé de liberté de création et d'investigation, d'impulsion de l'action d'éducation dans les médias, comment susciter des documents de la production, des documents d'intérêt sociologique qui portent sur les aspects de la société etc. il m'a adressé ses encouragements, je voudrais l'en remercier. Madior DIOUF est un collègue et un frère que je connais depuis fort longtemps dont j'apprécie beaucoup les qualités de cœur et d'intellectuel. Il a posé un problème extrêmement important, c'est celui de la création. Un intellectuel dans le domaine de l'exercice de sa liberté de pensée est toujours sur le point de vouloir créer quelque chose et les journalistes et les autres agents, je pense qu'ils devraient s'orienter vers cette direction, nous avons quelques exemples qui montrent que lorsqu'on s'y attèle, on peut effectivement arriver à cette création avec peu de moyens, ce qui ne signifie pas qu'on doit se détourner du problème

des moyens, il faut les rechercher activement. L'investigation, un autre problème a été posé tout à l'heure pour ce qui est des difficultés d'accès à l'information, j'y reviendrais tout à l'heure, c'est le député Famara SARR qui a posé la question. Si nous examinons au niveau de la production et des programmes, nous avons quelques exemples de créativité qui prouvent que les agents sont capables d'aller au delà de certaines informations élémentaires et d'y investir aussi justement leur imagination. Une des émissions les mieux écoutées, dans notre pays ce sont des séries dans nos langues nationales et pourtant le français étant notre langue officielle, je déplore que dans ce même secteur, chaque fois que nous avons des productions similaires, elles passent à côté. Je m'en tiendrais à une comparaison que vous connaissez avec beaucoup de regret, j'ai constaté que le feuilleton intitulé "Fann Océan", n'a pas atteint les objectifs que nous en attendions, il a été produit en français et cela n'a pas atteint vraiment la qualité que nous en attendions, vous vous en êtes rendu compte. Nous avons à côté de cela une production que je n'ai pas malheureusement l'occasion de regarder tous les soirs chaque fois que cela passe, mais dont on dit beaucoup de biens, c'est une émission théâtrale qui s'appelle "Bara Yeggo", et je connais ce producteur, quand je suis allé visiter les installations à Saint-Louis, ce producteur est loin d'avoir un grand cachet, à mon retour, j'ai d'ailleurs demandé au Directeur Général de la RTS de regarder un peu sa situation. Il a un cachet relativement modeste mais il s'est investi dans ce travail, il donne ce que vous voyez et il n'a pas le salaire de certains journalistes, de certains agents, de certains producteurs. Mais il aime ce qu'il fait, ce qui me conduit à dire donc M. le Député Madior DIOUF que si nous cherchons dans un certain nombre de secteurs, il est possible effectivement de faire de bonnes choses. Pendant la récente grève de 72 H, il y a beaucoup de mes connaissances qui m'ont dit qu'on avait passé des documents d'ordre culturel dans certaines zones de notre pays, les danses folkloriques, les aspects culturels qui avaient une très grande qualité par rapport à ce que nous voyons, des films qui passent ordinairement, des séries. Ce qui signifie là qu'il y a un gisement énorme de documentation, il faut la volonté d'aller les chercher et de les recréer. Je crois effectivement que là où il n'y a pas créativité, il y a une part d'investissement de l'imagination, il n'est pas possible de faire du bon travail. Quelqu'un peut effectivement même dans le cadre du traitement professionnel de l'information, balancer tout simplement une dépêche. S'il n'y croit pas, il ne s'y investit pas, il peut lire la dépêche à l'antenne, mais s'il prend le soin de faire le nécessaire, d'avoir la posture qu'il faut, de penser qu'il s'adresse à des hommes et qu'il doit faire passer un message concret, cela aussi relève de l'initiative personnelle et de la capacité d'imagination. Ce sont tous ces aspects je crois qu'il faut prendre en compte et je voudrais Monsieur le Député Madia DIOP vous remercier pour les encouragements, je peux vous dire que ce n'est pas la volonté qui manque, je ferais de mon mieux effectivement pour que la mission de service public assignée à la RTS ne déçoive pas même s'il y a beaucoup de difficultés dans ce domaine.

J'en viens à la dernière question, celle du député Famara SARR, je crois bien que c'est la dernière, mais aussi une question transversale qui a été posée par plusieurs d'entre vous, c'est la crise qui s'est produite au Soleil. Très franchement, j'aurais préféré ne pas apporter de réponse à cette question tant que je n'aurais pas reçu cet après-midi une délégation de travailleurs du Soleil qui désirent me voir sur cette question, et me donner leur point de vue. Mais ce qui m'est parvenu comme information indépendamment des

circonstances de la grève qui portait sur une question de service minimum et dont ils voulaient voir l'inscription sur la une du Soleil refusée par le PDG du Soleil indépendamment de cela, les informations qui me sont parvenues disent que ces démissionnaires remettent en cause la ligne rédactionnelle du Soleil. Je voudrais m'assurer qu'il s'agit bien de cela d'abord.

Et s'il s'agit de cela, j'ai une réponse à la question, mais vous me permettez de ne pas anticiper parce que ce ne serait pas équitable par rapport à des gens que je n'ai pas encore rencontrés.

Cela dit, il y a cette mission de service public qui revient très souvent, je voudrais vous remercier aussi Monsieur le député Famara SARR pour vos félicitations et vos encouragements, je dois dire aussi qu'étant professeur de philosophie comme moi et ayant pratiqué aussi pendant de longues années un service d'éducation qui nous tient à cœur et qu'on appelle le scoutisme, nous nous connaissons depuis fort longtemps, et nous apprécions mutuellement. C'est une grande école de tolérance et l'enseignement de la philosophie est aussi une grande école de tolérance.

Le service public dont nous avons parlé et à propos duquel vous demandez une plus grande sécurisation des journalistes je crois si j'ai bien compris que vous faites allusion à cette question d'indépendance des journalistes qui est souvent revenue sur le tapis mais je ne me laisserais jamais de me référer à deux idées : la première c'est qu'il y a des textes qui garantissent la liberté des journalistes, ce texte c'est la constitution, c'est la convention collective, c'est le code de la presse et qui je l'espère très bientôt sera remplacé par une loi sur les organes de presse et les professions de techniciens de la communication que j'espère bien le gouvernement déposera sur le bureau de l'Assemblée et qui confirme ces garanties de liberté, ces garanties d'indépendance, dans les limites évidemment de la ligne rédactionnelle de tout organe, de toute entreprise de presse.

Parce qu'effectivement, hors de toute ligne de rédaction, il n'est pas possible de savoir ce qu'un journaliste fait comme prestation. Et vous savez que dans ce domaine, la seule qui peut établir un équilibre entre les exigences des uns et des autres, ce sont les lois et les obligations qui sont prévues par tous les codes sur la presse et qui sont prévues également par la loi sur les organes de presse, sur les journalistes et techniciens de la communication qui sera déposée, je l'espère, très prochainement sur le bureau de l'Assemblée.

Si nous nous entendons sur ce qu'est une notion de sécurité, je peux dire que les textes garantissent. Evidemment dans la pratique quotidienne, comme dans toute entreprise humaine et dans toute vie quotidienne, je crois qu'il y a des difficultés et elles ne sont organisées que par dialogue et par la tolérance. C'est précisément personnellement ce que je préconise chaque fois que des questions de cette nature sont portées à ma connaissance.

L'accès à l'information évidemment pose problème et pour nous permettre d'y répondre aussi complètement que possible, j'aurais souhaité disposer de cas concrets

d'obstacles qui seraient portés à cette connaissance. Vous savez que également, dans les dispositions des textes que j'évoquais tout à l'heure, il y a effectivement ce qui est prévu pour l'accès à l'information qui est sous le sceau du secret et qui est définie de manière assez précise. Pour le reste, je sais qu'il existe aujourd'hui une circulaire au niveau du gouvernement qui demande aux différents responsables des services de ne donner une information à un journaliste que s'il s'en réfère d'abord au chef de service. Il y a des journalistes qui m'ont dit que c'était une limitation au droit à l'information, je ne crois pas que ce soit véritablement une limitation, ce sont des garanties et comme je l'ai dit au début de mon intervention, dans ce genre de choses, il faut toujours se mettre à la place de l'autre. Si vous êtes chef de service, ou si vous êtes responsable d'une documentation, que vous la livrez dans n'importe quelle condition je ne dirai pas à n'importe qui, mais sans avoir les garanties nécessaires, il faut savoir assumer ses responsabilités. Je pense que c'est une question qui mérite réflexion, il y a au niveau de mon département, une réflexion à ce niveau non pas pour supprimer ces dispositions, mais pour proposer au gouvernement des possibilités d'assouplissement, je ne peux pas porter à votre connaissance, pour le moment, l'objet et la nature de ces assouplissements, tant que je ne les ai pas portés au niveau de Monsieur le Premier Ministre et du Président de la République mais c'est une direction de réflexion qui m'intéresse, nous verrons précisément ce qu'il est possible de faire comme amélioration dans ce secteur. Le manque de moyens, vous êtes revenu là-dessus, je crois qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de manque de moyens. Mais j'ai expliqué la cause tout à l'heure, c'est une société nationale qui a été créée en 1992 simplement qui n'a même pas atteint sa vitesse de croisière et qui fait face à beaucoup de demandes de manière gratuite, il faut donc lui laisser le temps de faire adopter son statut, de constituer son capital, de faire appel à des participants extérieurs, de permettre à l'Etat également de rechercher des financements complémentaires à l'extérieur pour nous permettre de franchir ce pas mais on ne saurait demander à une société nationale d'avoir une autonomie de gestion et de s'orienter vers la production de ressources propres et se retourner encore vers l'Etat et lui demander de procurer à cette même société, une subvention ou une assistance financière. Si c'était le cas ce n'était pas la peine de créer une société nationale, on aurait tout simplement maintenu l'ORTS.

Voilà donc, Mesdames et Messieurs quelques réponses qui sont venues à mon esprit pour les questions qui m'ont été posées. J'ai conscience de leur insuffisance et de leur limite mais je crois que du moins je l'espère ce dialogue ne se limitera pas dans cet hémicycle, je crois que ce n'est qu'un point de départ, individuellement avec chacun d'entre vous quand vous le désirez, il se peut même que je vienne vers vous quand vous le désirez, mais aussi à des niveaux plus officiels. Je suis à votre disposition pour recueillir toutes les suggestions, pour les étudier avec tous les responsables de mon département et de la RTS pour faire en sorte que nous sauvagardions cet outil considérable au niveau duquel nous essayons d'expérimenter et d'approfondir notre option de pluralisme et de démocratie dans notre pays.

Je vous remercie de votre attention.
(Applaudissements)

Madame le Président

Je vous remercie Monsieur le Ministre
La parole est à Monsieur Iba Der THIAM, auteur de la question d'actualité.

MONSIEUR IBA DER THIAM

Je vous remercie beaucoup Madame la Présidente.

Madame la Présidente, je voudrais d'abord commencer par marquer un accord avec Monsieur le Ministre, j'apporterai ensuite une précision et je terminerai en marquant un désaccord avec lui.

Mon accord porte sur la définition qu'il a donnée de la *responsabilité*, je suis d'accord avec vous pour dire que l'autonomie de pensée ne suffit pas, il faut aussi que la responsabilité se traduise par l'obligation de résultat, la rigueur dans tous les domaines, la volonté constante de recherche et un travail opiniâtre. Il n'y a rien à dire, nous sommes tout à fait d'accord. S'agissant de la précision, je voudrais dire que je ne me considère pas du tout, Monsieur le Ministre, comme un privilégié. Cette émission quand on m'a demandé de la faire je suis venu la faire à la RTS, et c'est parce que plusieurs fois je suis venu, je suis resté pendant trois heures sans être capable de faire quoi que ce soit que, d'un commun accord, il a été décidé que je pouvais enregistrer chez moi, cela me coûte cher d'enregistrer chez moi, parce que vos appareils sont branchés sur mon courant électrique pendant trois heures, cinq heures d'affilés, alors donc s'il y a un coût, c'est vous qui me l'imposait, ce n'est pas moi.

Troisièmement, je voudrais quand même dire Monsieur le Ministre, que je vais marquer un désaccord avec vous. Vous avez dit que le Sit-in du 4 Août on ne devait pas l'enregistrer parce qu'il s'agissait d'une manifestation interdite. Je ne me prononce pas sur le caractère licite ou illicite de cette manifestation, c'est une question de droit sur laquelle j'ai mon opinion personnelle car je suis un historien du syndicalisme et vous le savez, je ne partage pas donc votre vision, mais c'est pas la question qui est posée pour le moment, c'est une question d'appréciation. Vous avez le droit d'avoir votre opinion, j'ai le droit d'avoir la mienne mais je pense surtout que même si elle était interdite, il y avait une manifestation et cette manifestation était un élément d'information qui devait être porté à la connaissance de l'opinion quitte à dire que la manifestation qui a eu lieu l'a été sans autorisation, le droit d'informer est une obligation qui s'impose à tous les techniciens de la communication. J'ajouterais Monsieur le Ministre, que vous êtes un homme honnête. Mais je voudrais tout de même vous signaler que le meeting de la coordination des forces démocratiques qui s'est tenue au Boulevard Général De Gaulle n'a été couvert ni par la radio, ni par la télévision, trouvez-vous cela normal ?

Je voudrais vous signaler que le meetings du PDS n'a pas été non plus couvert par la radio et la télévision, or il s'agissait cette fois-ci de manifestation légale autorisée par l'administration. Je voudrais vous signaler quand quand la LD/MPT a convoqué sa conférence de presse que que ses députés rendent compte de leur mission, il n'y avait pas non plus la radio et la télévision AJ. PADS a fait de même vos services étaient absents sauf le SOLEIL. Quand nous avons fait de même nous au niveau de la CDP, vos services étaient absents. Je voudrais vous signaler que lors de la Conférence que le PDS a convoquée sur la motion de censure à l'Hôtel indépendance, ni la radio, ni la télévision n'étaient sur place. Je voudrais quand même signaler qu'on ne peut pas dire qu'il ne s'agit pas là de manifestations légales autorisées et vos services n'étaient pas toujours là. Je pense par

conséquent que la tolérance ce n'est pas un sujet de dissertation philosophique. Excusez-moi, j'ai beaucoup de respect pour la philosophie d'autant que vous l'incarnez avec éclat et originalité, mais je pense quand même que le pluralisme ce n'est pas un discours de politique politicienne, c'est une réalité concrète, qu'on vienne participer à un meeting, qu'on l'enregistre et qu'en suite qu'on traite l'information, me paraît être un minimum. Si notre pays a l'ambition de compter parmi les nations démocratiques, il doit le faire, parce qu'au même moment quand Ahmet KHALIFA NIASSE fait une conférence de presse avec des titres que personne ne connaît la radio est là. On nous le sert au milieu, au meilleur moment d'écoute possible, avec insistance pendant une longueur de temps qui dépasse la normale. Cela est-il concevable ? Je voudrais simplement attirer votre attention là-dessus. Parce que vous venez d'arriver, je ne vous fais pas de reproche, je voudrais vous dire personnellement que depuis que vous êtes arrivé j'ai même eu l'impression très franchement qu'en ce qui concerne l'opposition, il ya un recul mais je le mets seulement au compte du fait que vous avez besoin d'un moment de réflexion et d'adaptation, mais très franchement, j'ai eu le sentiment qu'il y a eu un recul, parce que tout ce que je vous dis là faisait auparavant, avant que vous n'arriviez. Or je ne peux pas un seul instant m'imaginer que vous soyez responsable de ça et dans une réunion de mon parti j'ai demandé qu'on vous rencontre sur ces problèmes-là, parce que je ne peux pas tant que je n'en aurai pas la preuve, avoir la conviction que vous avez été au courant de ça et que vous avez laissé faire. Parce que autrement c'est toute la vision que j'ai de vous et toute la vision que tout le Sénégal a de vous qui s'en trouverait totalement remise en cause. C'est la raison pour laquelle tout en vous félicitant pour les bonnes dispositions que vous avez annoncées car moi je n'ai pas dit qu'entre vous et le journaliste il y ait adversité ou non. La question n'est pas là, je pense simplement que nous devons gérer un pluralisme, vous êtes aujourd'hui au pouvoir, vous pouvez demain être dans l'opposition. Si cela arrivait et si l'on vous traitait comme vous traitez les gens vous vous seriez rendu compte de la gravité de la situation et quelque soit le sort qui doit être le nôtre, faisons en sorte de nous respecter réciproquement, un opposant n'est pas un induit, ce n'est pas un adversaire, c'est un sénégalais qui a un choix différentiel et qui demande à l'exercer dans le cadre de la loi ; ce que la loi lui donne comme droit, il faut le lui attribuer en plénitude. Je ne trouve pas normal que le PDS quitte cet hémicycle, depuis vendredi parce que lors de la motion de censure, on a passé le représentant du PDS pendant 45 secondes alors que d'autres étaient passés pendant 5 minutes. Je ne trouve pas normal qu'on nous est interdit à nous de partager notre temps d'antenne alors que d'autres ont partagé leur temps d'antenne. J'estime qu'il y a des problèmes qui sont réels et sérieux. Je ne trouve pas normal que pendant que quelqu'un est à l'extérieur, on permette à des personnes qui sont là de le critiquer, de le dénigrer, de l'injurier même parce qu'il était parti, il a quitté parce que quand on vous soumet à une règle qui n'est pas la vôtre, vous êtes obligé de marquer votre désapprobation en vous en allant. Voilà M. le Ministre, c'est pour vous indiquer les balises qui vous permettront d'orienter votre intervention dans le futur, je vous dis qu'il y a des injustices que vous ne pouvez pas approuver parce que vous avez été de l'opposition. Je pense par conséquent qu'il faut que nous prenions les choses de façon tout a fait objective et que nous veillons à ce que le pluralisme soit effectif dans notre pays. C'est la raison pour laquelle la description que j'ai faite n'est pas la description d'un monde chimérique, c'est un monde hélas qui a un nom et qui s'appelle le Sénégal que vous connaissez et que je connais.

Je vous remercie beaucoup.

Mme le Président

La parole est à Monsieur le Ministre

Monsieur le Ministre de la Communication

Merci Mme la Présidente. Je pense que les précisions que viennent d'apporter le Député Iba Der THIAM appellent effectivement un certain nombre de précisions. Pour ce qui est du sit-in je voulais vous donner les informations qui ont été portées à ma connaissance et que le Directeur général de la RTS avait déjà prévenu les manifestants lorsqu'ils ont eu l'intention de le faire. qu'ils ne pouvaient pas le faire parce que c'était interdit précisément, c'est interdit par le code du travail qui estime qu'il n'y a pas possibilité dans ce domaine de faire ce qu'ils voulaient faire, de bloquer l'entreprise, pendant les heures de travail entre 11 h et 12 h ou 12 h et 13 h si mes souvenirs sont exacts. Je considère que c'est une question qui est dépassée. Deuxièmement il m'est arrivé de recevoir un certain nombre de communiqués demandant une couverture et annonçant une manifestation, lorsqu'un communiqué me parvient et qu'il porte la désignation d'un collectif de partis politiques, quelque fois signé par une seule personne ou qui n'est pas signé du tout, ça me pose un problème d'identification et de responsabilité par rapport à la loi et lorsque c'est le cas effectivement, je n'ai pas cru devoir, je vous le dis très sincèrement, je n'ai pas cru devoir transmettre un tel communiqué parce que les informations que j'ai reçu à ce niveau, c'est qu'il faudrait que ce soit signé, qu'on identifie la responsabilité et il n'y a pas de dispositions du point de vue légal qui permettent effectivement de dire qui est responsable d'un collectif de partis politiques. Je suis prêt à apprendre davantage dans ce domaine n'étant pas juriste mais comme je vous l'ai dit chaque fois que je suis devant un problème je m'informe précisément sur cette information qui a été portée à ma connaissance. Il y a aussi des manifestations qui n'ont pas été couvertes et c'est tout à fait vrai et lorsque je suis arrivé à la tête de ce département, j'ai constaté dans les semaines et les mois qui ont précédé que certaines manifestations n'offraient pas de sécurité aux agents de la RTS et vous savez de quoi je parle, nous avons des exemples, après même la campagne électorale et lorsque certaines manifestations, par exemple à la veille d'une grève qui est annoncée, une situation sociale tendue, une manifestation politique, vous voulez envoyer la radio et la télévision et que l'on ne me donne aucune garantie et il ne peut pas s'agir d'une garantie verbale, que les agents de la RTS ne seront pas molestés, qu'on ne cassera pas le matériel, je ne peux pas prendre la responsabilité de les envoyer. Si c'est une faute, je peux vous dire M. le Député que je vais assumer pleinement et c'est ce que j'ai dit lorsqu'on m'a interrogé, que je ne pourrais pas prendre la responsabilité de les envoyer à la veille d'une grève qui est annoncée, une situation sociale tendue, une manifestation politique, vous voulez envoyer la radio et la télévision et que l'on ne me donne aucune garantie et il ne peut pas s'agir d'une garantie verbale, que les agents de la RTS ne seront pas molestés, qu'on ne cassera pas le matériel, je ne peux pas prendre la responsabilité de les envoyer. Si c'est une faute, je peux vous dire M. le Député que je vais assumer pleinement et c'est ce que j'ai dit lorsqu'on 'a interrogé que je ne pourrais pas prendre la responsabilité de les envoyer à la veille d'une

grève soit annoncée à un meeting politique sans qu'on m'ait donné la garantie, qu'il n'y aurait pas d'incidents et qu'il y aurait la sécurité des agents. Je ne sais pas si quelqu'un pourrait prendre la responsabilité de dire à l'avance que cette sécurité est annoncée. Le jour M. le Député où l'esprit de tolérance dans ce domaine permettra effectivement aux agents de la RTS de couvrir des manifestations publiques de l'opposition ou du parti au pouvoir, sans que d'aucun côté on ne menace le journaliste ou le matériel, je m'engage en tant que Ministre de la Communication pour ce qui est de mes responsabilités à les faire couvrir. Mais je n'ai pas cette garantie à l'heure où je vous parle. C'est pour cette raison que deux de ces manifestations dont vous avez parlé, personnellement, j'ai dit et les responsables de la RTS m'ont demandé mon avis, je leur ai dit que je ne pouvais pas prendre cette responsabilité. Si on cassait le matériel, si on blessait un agent, qui serait responsable de cela, les organisateurs dégageraient toute responsabilité. Est-ce une faute ou une erreur ? Je dis encore que je m'accroche à ce principe qu'on nous donne la garantie que nous pouvons faire des manifestations sans qu'on insulte personne du seul fait qu'il provient des médias publics, sans qu'on menace le matériel, sans qu'on saisisse le matériel. Les exemples que j'ai cités que chacun de nous a à l'esprit dans les semaines qui ont précédé effectivement cela, nous avons des preuves que ce n'est pas évident. C'est la seule raison mais par principe, par conviction et par tempérament je suis un fervent militant du pluralisme. Personnellement, cela ne me gêne absolument pas qu'on couvre une manifestation qu'il s'agisse d'un syndicat, qu'il s'agisse d'un parti politique parce que dans le fonds de quoi s'agit-il. Ce sont des idées qu'on va y débattre et toute idée qui est formulée peut recevoir une autre idée qui l'approuve ou qui la contredit. Par conséquent, je ne vous cache pas ce que je crains à ce niveau là, même en tant que porte parole du gouvernement, vous savez que je n'ai pas beaucoup abusé des médias publics, je ne parle pas beaucoup au niveau des médias publics mais je peux parfaitement en tant que porte parole du gouvernement donner la possibilité de couvrir une manifestation d'un syndicat ou bien d'un parti politique et s'il y a des idées que je ne partage pas, il ne m'est pas difficile de convoquer la radio et la télévision pour les contredire. Donc le problème ne se situe pas à ce niveau, je voudrais donc que nous nous comprenions, c'est uniquement cela, donnez-nous la garantie que nous pouvons couvrir les manifestations sans menacer le matériel et les agents.

Voilà donc la seule précision que je voulais apporter.

Je vous remercie.

- 4 -

SUSPENSION DE LA SEANCE

MME LE PRESIDENT

Je propose à l'Assemblée de suspendre cinq minutes puisque c'est le Ministre qui doit encore rester avec nous.

M. Le Ministre, nous vous remercions.

- 5 -

REPRISE DE LA SEANCE

MADAME LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

- 6 -

ROLE DE LA COMMUNICATION DANS LA CONSTRUCTION PLURALISTE D'UN ETAT DE DROIT

MADAME LE PRESIDENT

Nous passons à l'examen de la question d'actualité posée par Monsieur le Député Abdou Khaly SEYE, à Monsieur le Ministre de la Communication.

Je vous en donne lecture.

Rôle de la communication dans la construction pluraliste d'un Etat de droit. Comment rendre l'indépendance rédactionnelle des médias d'Etat opérationnelle, conformément à l'intérêt national et à l'éthique du professionnel ?

L'aide à la presse écrite se résume souvent par une aide directe. Envisagez-vous de privilégier l'aide indirecte ?

Exemple : Tarification préférentielle au niveau de la SONATEL, de l'OPCE, etc.

Ensuite, la loi n° 79-44 révisée en 1986 ne parle pas de l'audio-visuel. Le Gouvernement prendra-t-il en compte les nouvelles données qui garantissent :

- les conditions d'édition d'un journal ;
- les dispositions pratiques à prendre pour la délivrance d'une carte de presse unique par le biais d'une commission nationale ;
- l'assainissement du secteur de la communication.

Enfin, le Gouvernement envisage-t-il le renforcement de l'autorité du Haut Conseil de la Radio et de la Télévision à l'instar de l'Algérie ou du Niger ?.

Nous allons d'abord donner la parole à Monsieur le Ministre pour répondre à la question.

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION

Je voudrais remercier Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs les députés,

Je voudrais remercier le député Khaly SEYE pour cette question orale qui permet de revenir un peu sur ce que nous disions il y a quelques minutes, lorsque nous avons abordé la question d'actualité posée par l'honorable député Iba Der THIAM. Il s'agit effectivement d'une des questions centrales d'approfondissement de la démocratie. Aujourd'hui, tout le monde sait que la communication est au coeur de toutes les préoccupations et de toutes les mesures institutionnelles qui sont indiquées au niveau de la loi fondamentale ou des lois plus particulières qui régissent ce domaine, méritent d'être scrutées pour savoir s'il y a suffisamment de garantie pour permettre d'atteindre un certain nombre d'objectifs, quelles sont ces objectifs ? C'est que les médias de communication de masse ont un devoir d'éducation, d'observance des pluralismes, la diversité des opinions, des cultures des idées philosophiques, religieuses et autres.

On peut donc mesurer le développement et l'approfondissement de cette démocratie, non pas uniquement à travers cela, mais comme un des moyens qui permettent effectivement de savoir si un pays est en état d'avancement démocratique ou pas. Les questions posées et qui portent sur des aspects plus particuliers, vont m'amener à apporter les réponses suivantes. Je voudrais dire auparavant que, dans une conclusion générale, j'essaierais de dire comment cela devrait à mon avis se prolonger dans d'autres secteurs que les simples médias publics puisque l'approfondissement de la démocratie touche à tous les secteurs.

Je prends les questions donc dans l'ordre suivant :

D'abord l'aide à la presse. Effectivement, il y a chaque année un arrêté ministériel qui fixe le montant de l'aide qui est octroyée à la presse. C'est une innovation qui a été prise par décision du Président de la République et qui est appliquée depuis 91/92 première édition et 92/93 deuxième édition.

En 1991/1992, le montant de l'allocation comme aide à la presse se chiffrait à 71 millions délivrés à l'ensemble de la presse, particulièrement aux organes de presse les plus significatifs. Cela peut être contesté par certains, j'ai même reçu, dans la deuxième semaine qui a suivi ma prise de fonction, un certain nombre de dirigeants d'organes de presse qui ont estimé que cette précision ne se justifiait pas mais il y a le fait que j'ai trouvé là que 75 000 000 avaient été donnés comme aide à la presse dans la tranche 91/92 qui est portée en 1993 à 50 000 000.

Je voudrais préciser les conditions dans lesquelles le Ministère de la Communication prend l'arrêt décidant octroi de cette subvention à la presse, c'est un comité de gestion qui est composé des représentants du ministère de la communication, de la Primature, de la Présidence de la République, du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, des organes de presse privée et du Synpics. Cet arrêté a permis effectivement en deux éditions, d'octroyer ces subventions que je viens de vous indiquer à la presse privée. Je sais qu'au niveau de certains organes, les bénéficiaires estiment que ce n'est pas suffisant parce que c'est modulé en fonction du tirage, en fonction du volume

effectivement, certains comme je viens de vous l'indiquer estiment qu'on a fait la part belle à certains, un peu moins à d'autres. Je dois avouer que c'est une question que je vais regarder d'un peu plus près mais qui peut trouver d'ailleurs sa réponse globale que dans une réponse que je vais apporter à une autre question du député Khaly SEYE, c'est de savoir si la forme d'aide, les modalités de délivrance de cette aide pourraient évoluer. Il y a un certain nombre de conditions qui sont imposées aux journaux qui veulent en bénéficier, il n'est pas nécessaire de vous les citer toutes mais c'est d'abord le respect de l'ensemble des dispositions de la loi portant organe de presse et de la profession de journaliste, il faut avoir une équipe rédactionnelle constituée de diplômés d'une école supérieure de journalisme et il faut une parution régulière depuis les 12 derniers mois. Il y a là, je crois une expérience très intéressante, nous sommes loin d'être les premiers dans ce domaine mais le fait que nous ayons pris le train en marche et que nous l'ayons fait de la manière que je viens d'indiquer montre que nous sommes dans la bonne direction.

Il reste cependant que nous devrions approfondir la réflexion et voir si on ne devrait pas inventer ou en tout explorer d'autres modalités de délivrance de cette aide, en tout cas actuellement, au niveau du département de la communication, nous sommes en train d'étudier l'hypothèse d'une aide indirecte qui combinerait une charge revenant au département qui ne donnerait pas directement par conséquent l'enveloppe qui sera fixée et distribuée aux organes de presse privée, mais qui prendrait tous d'autres formes un certain nombre de dépenses fixes, de charges fixes de ces organes de presse, par exemple le fait de les abonner à l'Agence de presse sénégalaise, le fait de les soutenir à l'investissement et par exemple d'autres investigations dans d'autres domaines où l'Etat a obtenu un accord de principe, je crois que dans la formulation de la question, vous avez parlé de l'OPCE qui a accepté de faire des tarifs postaux préférentiels aux journaux, il y a la SONATEL qui a donné, je crois un appareil de minitel à chaque journal, mais il appartient évidemment à chacun de ces journaux d'assumer pleinement les charges de communication.

Il y a d'autres domaines d'investigations possibles, je crois que d'après les informations qui m'ont été données Air Sénégal a décidé le principe de délivrance d'une carte d'abonnement titre gracieux à chaque organe de presse qui en fait la demande, la réduction de 30 % sur les tarifs en vigueur pour plus de deux cents voyages par an de 50 % pour moins de 200 voyages et d'enfin, le projet de loi sur la presse qui est élaboré, qui a reçu je crois un consensus de tous les partenaires va préciser les critères le contenu financé, la transparence que doivent remplir les organes de presse pour bénéficier de cette aide et ce sera un moyen supplémentaire effectivement d'aller dans cette direction d'aide indirecte. Ce n'est pas encore décidé parce qu'il faut approfondir cette hypothèse, voir ces inconvénients et ces avantages par rapport à la pratique actuelle et les porter à la connaissance à la fois des autorités de ce pays et des bénéficiaires. La deuxième question porte sur la loi sur la presse effectivement, le député Khaly SEYE, a raison de dire que la loi relative aux organes de presse et à la profession de journaliste qui avait été modifiée du reste en 1986 porte exclusivement sur la presse écrite. Le projet de loi que j'ai évoqué dans la première séance et auquel je viens de faire encore allusion prévoit d'intégrer cette fois-ci effectivement l'audiovisuel. J'espère que lorsque ce projet sera déposé sur le bureau de l'Assemblée, vos remarques et vos observations nous permettront d'enrichir le

document mais il a déjà fait l'objet d'une concertation entre le département et les différents partenaires, il me semble bien que nous avons obtenu un consensus dans ce domaine-là.

Les conditions d'édition d'un journal, ce que je pourrais dire très rapidement dans ce domaine c'est que dans notre pays, il n'y a pas d'autorisation préalable, de création d'un journal, ça a pu exister peut-être au début de l'indépendance, ça existe dans d'autres pays les seules conditions auxquelles sont contraints ceux qui sont les promoteurs de journaux, c'est effectivement de déposer et de déclarer la parution du journal, auprès du parquet du Procureur de la république et deuxièmement une obligation de dépôt légal, Je crois que ce sont là deux conditions minimales pour que non seulement les journalistes et les entreprises qui les emploient soient protégés mais que l'opinion publique aussi soit protégée et que les lois de notre pays soient respectées.

Il y a une obligation donc de dépôt légal au Ministère chargé de l'information, au ministère de l'Intérieur, au Ministère de la justice au Parquet du Procureur de la République et aux Archives nationales. Ce sont les deux seules conditions, il y a les autres dispositions qui prévoyaient le dépôt 24 heures ou 48 heures selon que c'est un quotidien ou un hebdomadaire, mais il y a une évolution je crois qu'on va supprimer ces dispositions, les seules conditions qui seront retenues, ce sont le dépôt légal et la déclaration au niveau du Parquet.

Une autre question porte sur la carte de presse. Effectivement il y a une évolution dans ce domaine, jusque-là ce sont les organes de presse qui délivraient, qui éditaient leur propre carte de presse pour l'identification de leurs agents, nous allons constituer désormais une commission qui va délivrer une carte unique de presse à tous les intervenants au niveau de la presse ; par conséquent il s'agira d'une commission de la carte nationale de presse au lieu d'une commission de délivrance de la carte d'identité de journaliste professionnel. Lorsque ce projet de loi sera adopté et promulgué, je pense que nous aurons atteint un progrès dans ce domaine-là.

L'assainissement du secteur de la communication je crois que cela porte sur beaucoup de questions, il y a évidemment pour ce qui est de la presse privée, il y a un certain nombre de dispositions nouvelles qui apparaîtront dans le projet de loi, c'est le fait d'exiger que le directeur de publication soit obligatoirement un journaliste, je crois que dans certains cas ou dans la pratique aujourd'hui ce n'est pas le cas où on tolère d'autres situations, les dispositions nouvelles obligent que le directeur de publication soit un journaliste professionnel et qu'il ait une expérience professionnelle de 5 ans. Du point de vue du département, nous pensons que c'est une garantie supplémentaire pour le professionnalisme, le sérieux et l'éthique qui est exigée de tout le monde dans ce domaine-là.

Il y a enfin la dernière question que j'ai retenue, c'est sur le haut conseil de la Radio et de la Télévision. Effectivement actuellement dans sa pratique, ainsi que les dispositions de la loi portant pluralisme à la Radio et à la Télévision limitent ces attributions. La demande du député Khaly SEYE semble porter si j'ai bien compris sur l'extension à la presse privée, je pense que c'est une question qui mérite réflexion et si nous devons augmenter

les compétences du Haut conseil, compétence qui devrait s'élargir aux fréquences et à la presse privée, cela va exiger un certain nombre d'autres conditions sur le plan matériel et sur le plan des responsabilités et je crois que ce sont des charges qui vont relever de l'Etat puisqu'il faudra par exemple désigner des membres à plein temps, il faudra des experts pour assister les membres du haut conseil qui ne sont pas spécialistes de toutes les questions et que ces experts vont être rétribués, cela va demander par conséquent un budget et pour cela, il faudrait des moyens matériels supplémentaires et tout cela ayant un coût, il faut que nous réfléchissons à la situation actuelle du Haut conseil dont les attributions se limitent pour le moment à la radio et la télévision et qui a rencontré certaines difficultés qui ont été portées à ma connaissance et dont certaines ont été levées. Si nous procédons à l'extension de ses prérogatives cela va accroître davantage les responsabilités en matière financière et en matière de moyens et de ressources humaines, il faut que nous réfléchissons bien, que nous ne prenions pas une décision et que nous buttions sur des difficultés dans leur accomplissement concret.

Voilà donc quelques éléments de réponse que je voulais apporter, je suis prêt à les approfondir et à les compléter en cas de besoin.

Je vous remercie Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci M. le Ministre.

La discussion générale est ouverte, j'ai la liste des intervenants.

Je voudrais donner la parole en priorité à l'auteur de la question, notre collègue ABDOU Khaly SEYE.

MONSIEUR KHALY SEYE

Je vous remercie M. le Président.

M. Le Président

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

M. Le Ministre, je voudrais d'emblée vous renouveler mes félicitations à la suite de votre nomination à la tête du département de la communication, vous êtes un homme d'action et de dialogue et nous sommes persuadés que le choix porté sur vous permettra de faire des pas supplémentaires dans le sens du progrès pour mieux améliorer la communication dans notre pays. Je partage aussi votre souci de ne pas bâtir la communication dans le flou et l'incertain et je voudrais vous remercier des réponses que vous avez apportées, des réponses claires et précises que vous avez apportées à cette question d'actualité. J'ai été pendant 5 ans Président de la Commission de la communication de l'Assemblée nationale et je voudrais rendre hommage aux journalistes, techniciens, aux responsables et aux animateurs des médias d'Etat ou privés pour leur rôle irremplaçable dans un Etat de droit. Il n'est pas exagéré de dire que nos journalistes doivent toujours apparaître comme une fontaine du savoir ouverte et enthousiaste, il doit aussi apparaître comme un catalyseur qui stimule la vie des sociétés, au sein desquelles

le journaliste doit aussi apparaître comme un animateur, un créateur patient tolérant avec le respect des autres et l'acceptation des différences.

Comme on le sait, un journaliste, pendant où à l'occasion de l'exercice de sa fonction, est l'objet de pression, d'offense par des gestes, des propos ou des menaces. M. le Ministre puisque vous envisagez de soumettre à l'Assemblée nationale, un projet de loi, je voudrais sur ce point précis que vous envisagez aussi de prendre des sanctions pénales parce qu'il ne s'agit pas dans un Etat de droit de constater qu'il y a des offenses ou des propos ou des menaces tenus à l'encontre des journalistes ou des hommes des médias d'une manière générale et s'arrête à l'étape du constat. Je pense qu'il faudrait dans ce projet de loi que vous puissiez encore prévoir le Haut-Conseil de la Radio et de la Télévision, si j'ai posé cette question M. le Ministre, c'est parce que des pays comme la Guinée, comme le Niger, comme l'Algérie se sont inspirés du modèle sénégalais après la mise sur pied du Haut Conseil de la Radio et de la Télévision et aujourd'hui, l'on constate, par rapport aux textes qui sont en vigueur dans ces pays là, et par rapport aux missions étrangères qui nous ont été envoyées, que ces pays sont en avance par rapport au Sénégal. Je pense que dans un Etat de droit aussi nous devons tout mettre en oeuvre pour que ceux qui s'inspirent toujours du modèle sénégalais que ceux-là ne soient pas en avance par rapport au Sénégal.

Ensuite j'estime que notre politique de la concurrence doit davantage se mettre au service de la liberté de la presse pour veiller au pluralisme de l'information. Pour cela, il faut une politique hardie, de la communication avec des objectifs précis, je pense que nous devons éviter un certain pilotage à vue dès lors qu'il s'agit de communication parce que d'abord nous sommes dans un pays en développement et nous ne pouvons pas nous permettre de rester dans un état de stagnation. Il faudra que nous acceptions tous, de nous conformer encore plus malgré les efforts fournis parce que nous n'occultons pas les efforts qui ont été fournis par le gouvernement sénégalais depuis l'indépendance à nos jours, mais je pense qu'il faut que nous acceptions tous de nous conformer aux mutations en cours et de faire face à nos responsabilités pour une meilleure indépendance rédactionnelle suivant l'intérêt national et professionnel. Cette indépendance rédactionnelle doit reposer sur la liberté et l'entière responsabilité conformément aux textes en vigueur au Sénégal mais conformément au contexte mondial, parce que le contexte mondial au niveau de la communication évolue très rapidement. Cependant M. le Ministre nous condamnons la médiatisation de notre société comme rôle destructif. Mais nous soutenons la médiatisation de notre société comme devant être une amélioration de la vie collective pour plus de transparence.

Ensuite, M. le Ministre l'identité nationale doit aussi être préservée à tout prix, et vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter une frustration des populations frontalières. A l'heure actuelle, au niveau de l'écoute, aussi bien de la radio que de la Télévision, les populations frontalières, cela a été soulevé plus d'une fois au niveau de cet hémicycle, les populations frontalières se sentent frustrer par rapport à l'information qui se passe au niveau de notre pays.

Pendant longtemps, malgré les progrès qui ont été réalisés et que nous constatons

tous, la loi 79-44 a été considérée comme une loi répressive, elle a été aussi considérée comme une loi de circonstance et comme vous avez répondu tout à l'heure à la question, et certains l'avaient considéré comme une loi qui effectivement avait mis de côté l'audio-Visuel. Et en 1986, l'on a pris compte des données nouvelles et entre 1986 et 1993, il y a eu beaucoup d'évolutions positives dans le domaine de la communication.

Et puisque nous sommes en 1993 et que vous devez déposer un projet de loi, je pense qu'il faudrait accélérer le dépôt de ce projet de loi, parce qu'il nous faut sans cesse nous réadapter par rapport à nos besoins mais aussi par rapport au contexte mondial d'aujourd'hui tout en nous évitant des initiatives médiatiques spectaculaires. Nous vous y encourageons tout en souhaitant que des mesures soient prises pour encourager davantage le développement de l'industrie audio-visuelle.

Ensuite Monsieur le Ministre, je voudrais dans le cadre de ce projet de loi que vous allez déposer incessamment au niveau de l'Assemblée nationale, je pense qu'il faudrait, pour que la presse puisse jouer pleinement son rôle dans un Etat de droit, il faudrait lier l'aide directe et l'aide indirecte. Vous avez exploré des pistes, mais je pense qu'il serait bon peut être qu'au niveau de l'Assemblée nationale, au niveau de la commission de l'information et de la communication, qu'une réunion puisse se tenir avec vous et avec d'autres compétences qui sont ici au niveau de l'Assemblée afin qu'on puisse ensemble explorer toutes les possibilités qui s'offrent pour que cette aide puisse aussi être accordée à la presse.

Et je terminerais parce que il y aura une commission qui va désormais délivrer la carte de presse unique, mais je pense que là aussi pour éviter des fraudes éventuelles, que des éléments qui ne sont pas du monde de la communication puissent s'infiltrer dans le monde de la communication et porter tort à la communication, il faut prévoir des sanctions.

Je vous remercie Monsieur le Président.
Monsieur le Ministre, je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.
Je donne la parole à notre collègue Elimane KANE.

MONSIEUR ELIMANE KANE

Je vous remercie Monsieur le président.
Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

J'ai déjà eu l'occasion Monsieur le Ministre de la Communication, de vous dire mon sentiment quant à votre nomination à la tête du département de la communication. Je ne

reviendrais donc pas sur ce sentiment. Je sais aussi que le Président de la République a eu à vous choisir. Il a fait un bon choix et vous l'avez prouvé ce matin en répondant à certaines de nos questions. Vous l'avez prouvé aussi car depuis que vous êtes à la tête de ce département, vous faites beaucoup d'efforts pour satisfaire certains besoins immédiats qui se posent au niveau de la communication.

Je ne reviendrais pas sur certains aspects de mes préoccupations qui ont trouvé réponse dans la première question. Je devais m'y inscrire mais ayant constaté qu'il s'agissait de revendications d'agents de la RTS, j'ai préféré m'inscrire à la seconde question.

Donc, mon intervention se situerait au niveau de la construction nationale, au niveau donc de la communication dans la construction nationale. Et vous avez d'une manière assez profonde, explicité le débat et essayer de trouver des solutions à certaines questions.

Dans la démarche qui est la votre, je voudrais m'inscrire car comme vous, Monsieur le Ministre, je suis d'une région périphérique, nous sommes tous du nord. Je ne vous apprendrais rien en vous évoquant ici les problèmes qui se situent à ce niveau dans notre région. Je ne voudrais pas encore vous dire en détail toutes ces questions, c'est comme si je cherchais à vous en convaincre ou à vous sensibiliser. Je sais que vous êtes sensible à ces questions et que vous leur trouverez réponse.

Il y a toujours Monsieur le Ministre qu'il est temps que le Nord de notre pays se débranche de certaines radios périphériques sinon l'objet de notre communication n'aurait plus sa raison d'être. Nous sommes plutôt informés, nous communiquons plutôt avec la Mauritanie et le Mali qu'avec le Sénégal, ceci par le fait que ces radios ont plus de prise sur nos populations que Radio-Sénégal. Aujourd'hui vous avez à définir d'une certaine manière le rôle que vous assignez à la RTS pour qu'elle arrive à couvrir le territoire national, j'en suis heureux et je vous félicite et je vous encourage à aller de l'avant. Je vous encourage à aller de l'avant d'autant plus que vous avez dit qu'il fallait aussi chercher à évoluer en rendant le journaliste plus performant, en rendant encore la technique plus abordable, plus à la portée des auditeurs, ceci veut dire qu'avant de penser à la construction d'un Etat pluraliste au niveau de la communication, il faut que nos médias servent à éduquer à former, à sensibiliser les populations de ce pays.

Nous en avons besoin nous sommes un pays analphabète qui a besoin d'entendre et de voir plutôt que de lire, puisque rares sont les citoyens qui lisent les journaux par le fait d'être analphabètes donc tous les citoyens écoutent la radio et regardent la télévision, donc leur formation et leur éducation passent par la radio et la télévision.

Nous comptons sur vous donc pour approfondir, pour améliorer la technicité au niveau de ces deux médias. Ensuite, je voudrais, dans un autre ordre, sortir un peu de ces médias d'Etat puisque vous êtes le ministre de la Communication dans le sens large. Je voudrais parler d'un autre problème qui préoccupe plus d'un dans la région du nord, il s'agit de la SONATEL. C'est actuellement un calvaire de téléphoner, depuis 48 heures je

n'arrive pas à joindre Matam au téléphone, on me dit que c'est saturé, ça ne répond pas, il faut attendre.

On le dit à un moment où nous disons que nous sommes automatisés, que nous pouvons nous joindre à l'intérieur du pays comme nous pouvons joindre l'extérieur du pays ceci donc si c'est exact, c'est à vérifier. Ensuite j'ai eu l'occasion d'aborder le problème avec vous, un réponse m'a été faite ais elle ne m'a pas du tout convaincu, c'est sur le problème de la tarification de l'abonnement téléphonique dans la région du Nord. A ce sujet, je voudrais Monsieur le Ministre qu'un barème comparatif nous soit soumis, un barème à travers les régions du pays, le barème tel qu'il est appliqué dans la région du nord, s'il en est ainsi dans la région du Sud, au Centre, à Dakar puisque le barème qu'on nous a communiqué et qui ne correspond pas à la volonté du gouvernement d'aider, de développer le pays, je dis que c'est aberrant de la part de la direction de la SONATEL de mettre ces barèmes en vigueur dans la région du Nord où les populations ont une vocation agricole, pastorale qui ne permet pas justement de régler certains problèmes de téléphone. Le problème téléphone se règle pas au niveau de la facture. Si l'Etat a jugé utile donc d'automatiser le pays, de mettre à la disposition des populations un réseau automatique c'est pour faciliter la communication, à l'intérieur, comme à l'extérieur, mais je vais vous donner si vous permettez un exemple du département de Matam. Pour un citoyen de la ville de Matam qui doit s'abonner, il doit payer 148 575 pour avoir droit à un branchement téléphonique, pour quelqu'un qui est à 22 km de Matam, il doit payer 338 950 F pour avoir droit à un abonnement téléphonique, pour le reste du département, il faut 392 850 ou 440 750 F pour un abonnement. Je dis, que ces chiffres, Messieurs les Ministres, mes chers collègues, ne correspondent pas à nos réalités si l'on sait que le paysan de Matam a un revenu faible et qu'il veut brancher sur le réseau téléphonique de la SONATEL, s'il veut parler à son fils qui se trouve aux Etats Unis, en Europe ou en Afrique ou en Asie, il ne peut pas se permettre de déboursier 450.000 F somme dont il ne peut disposer d'ailleurs et on ne peut pas demander aussi à un émigré de le faire pour le simple plaisir de téléphoner quotidiennement à sa famille. C'est pourquoi j'avais insisté pour qu'on revoit le barème pour qu'on l'ajuste à la dimension de nos populations pour qu'on permette à ces populations de bénéficier de cette autre voie de communication.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

Je donne la parole à notre Collègue Mme Birame DIOUF